



CJD — Programme de développement de l'entrepreneuriat et de la création d'entreprises

« On ne naît pas entrepreneur, mais on peut le devenir si on a les qualités et la formation nécessaires »

• *Un promoteur potentiel est censé fonder une entreprise en adéquation avec ses compétences*

A l'occasion du séminaire national sur «le rôle des centres d'affaires dans l'impulsion du rythme de création d'entreprises» (organisé récemment à Sfax), le ministre du Développement et de la Coopération internationale a appelé le secteur privé à jouer pleinement son rôle dans la dynamisation de l'investissement. Le XI^e Plan de développement (2007-2011) prévoit, disait-il, de faire passer la contribution de ce secteur dans l'investissement de 56,5 à 63,5%. Et de préciser que la synergie entre les centres d'affaires et les hommes d'affaires est des plus nécessaires : les centres d'affaires sont appelés à fournir les informations nécessaires relatives aux opportunités d'intégration et de partenariat avec les investisseurs tunisiens et étrangers, ainsi qu'à encadrer davantage les jeunes promoteurs, outre l'établissement de liens entre les hommes d'affaires et les jeunes promoteurs.

Dans ce sens, le «programme de développement de l'entrepreneuriat et de la création d'entreprises», une expérience initiée par l'Organisation des Nations unies pour le développement industriel (Onudi) et le Centre des jeunes dirigeants (CJD), relevant de l'Utica, est édifiant.

Pour M^{me} Douja Ghrabi, chargée du programme au sein du CJD «il s'agit là de la contribution du secteur privé dans ce projet national. C'est une approche réaliste et pragmatique de la création d'entreprises».

Cette participation est d'autant plus innovante qu'elle axe le travail sur le profil de l'entrepreneur. «On ne naît pas entrepreneur, mais on peut le devenir si on a les qualités et la formation nécessaire (...) Ainsi, la finalité de la formation c'est le résultat. Un promoteur potentiel est censé fonder une entreprise en adéquation avec ses compétences».

Innovation, valeur ajoutée et pérennité des entités créées

De ce fait, les apprentis-entrepreneurs sont identifiés suivant un processus scientifique de sélection à travers des interviews et des tests écrits prenant en compte la personnalité et le degré d'engagement de l'entrepreneur. «Nous tenons à renforcer les compétences. Quant aux idées, on fait de sorte de garantir l'innovation, la valeur ajoutée et, donc la pérennité des

entités créées».

À cet effet, explique M^{me} Gharbi, il est question de constituer un réseau de jeunes promoteurs et de continuer à œuvrer en communication directe et étroite avec les entrepreneurs potentiels. «Chaque entrepreneur avait à choisir deux parrains (généralement 1 du CJD et 1 autre de l'Onudi). Ces parrains encadrent les futurs entrepreneurs dans l'accomplissement de leurs business plan, le contact des organismes financiers, la création d'entreprises, mais aussi à s'accomplir dans leur nouveau poste d'entrepreneur».

Et la méthode semble judicieuse : la session de formation lancée (du 9 janvier au 2 février 2007) a vu la présentation de 13 idées de projets, alors que quatre entrepreneurs sont en cours de finalisation du schéma de financement (deux par la BfPme et deux par une Sicar). Mais cette session a été marquée notamment «par la création de deux entreprises, à savoir un bureau d'études pour la signalétique et une société de services de dératisation qui ont été financées par la BTS». De bon augure pour la prochaine session qui aura lieu du 4 au 23 avril 2007.

Z.M.